



L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, Mme Bernadette LOISON, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Bruno JAMES, Mme Lydia SURIRAY, M. Richard DOIX, Mme Emeline BERTRAND HUS, M. Hubert GUIBOUT, M. Gaël MARCHAND, M. Jérôme LEREBOURG, M. Frédéric COURTEILLE

Pouvoirs : Mme Marie BREUIL donne pouvoir à Mme Lydia SURIRAY, M. Ludovic LELANDAIS donne pouvoir à M. Jean-Pol CHAVARIA.

Absente excusée : Mme Alexia LALOUETTE.

Secrétaire de séance : Mme Émeline BERTRAND HUS.

ORDRE DU JOUR

1.Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2025

Le PV de la réunion du 3 avril 2025 a été transmis par mail, n'ayant pas observations sur la rédaction du procès-verbal. Monsieur le maire propose de l'approuver (passage au vote à mains levées)

Le PV du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Assainissement collectif: Délibération pour la Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux de Réhabilitation du Réseau de Collecte des Eaux Usées

Après une présentation de M Gasnier, ingénieur d'étude à la SOGETI, les membres du conseil municipal ont examiné la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées.

Les tronçons concernés sont les suivants :

- Route de la Roche Blain
- Rue du Pont Neuf
- Secteur la Levrette
- Secteur le Clos de la Ferme
- Interventions sur les postes de refoulement

L'objectif principal était de valider l'offre technique et financière proposée par SOGETI INGENIERIE Infra pour la réalisation de ces travaux. Le montant estimatif des travaux s'élève à 165 000 € HT.

Après une concertation approfondie, les membres du conseil municipal ont autorisé le maire à engager la mission de maîtrise d'œuvre auprès de SOGETI INGENIERIE Infra. Les détails financiers de cette mission sont les suivants :

Taux d'honoraire pour la mission de base : 8,90%

Forfait provisoire de rémunération pour la mission de base : 14 685 € HT

Forfait pour la Mission Complémentaire 1 : 645 € HT

Total de la rémunération : 15 330 € HT, soit 18 396 € TTC (TVA à 20%)

Les membres du conseil municipal passent au vote :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le maire est autorisé à :

- Engager la mission de maîtrise d'œuvre auprès de SOGETI INGENIERIE Infra.
- Préparer les documents nécessaires pour le lancement des travaux sur les tronçons identifiés.
- Valider les aspects budgétaires et assurer le suivi des dépenses.
- Mettre en place un comité de suivi pour assurer le respect des délais et du budget.
- Informers les riverains des tronçons concernés sur les travaux à venir et les éventuelles perturbations.

3. Pont de la Planche à la Housse : choix de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ouvrage et demande de subvention CEREMA.

Les membres du conseil municipal ont examiné les 2 missions de maîtrise d'œuvre reçues pour les travaux de réhabilitation de l'ouvrage du pont « la Planche à la Housse »

Anteagroup – Colombelles (14461)

Montant travaux - MO : 25 000 € HT

TVA 20% : 5 000 €

TOTAL TTC : 30 000 €

Phase	Libellé	Prix HT
Phase 1	Inspection détaillée	3 500 €
Phase 2	Faisabilité : programme travaux	4 500 €
Phase 3	PAC / DLE	4 000 €
Phase 4	Projet	2 750 €
Phase 5	DCE / avis sur le devis reçu	6 500 €
Phase 6	5 visites de chantier et avis sur la préparation	3 750 €

INGAMO – Hermanville-sur-Mer (14880)

Mission travaux - MO : 28 190 HT

TVA 20% : 5 638 €

TOTAL TTC : 33 828 €

Phase	Libellé	Prix HT
Phase 1	Analyse et préparation des documents et de l'intervention	240 €
Phase 2	Inspection détaillée du pont	800 €
Phase 3	Rapport d'inspection détaillée, comprenant une notation IQOA, les plans de désordres et un cahier photographique	900 €
Phase 4	Levé topographique de la zone	900 €
Phase 5	Rapport de diagnostic	2 100 €

Financement de l'Etat : le taux peut aller jusqu'à 60% de la dépense subventionnable HT.

Montant minimum de l'aide est de 5 000 € HT

Montant maximum de l'aide est de 1 000 000 € HT

Pour être subventionnable, les dépenses relatives aux travaux doivent être d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € HT pour les ponts, et 20 000 € HT pour les murs.

Vote pour le fait de prendre un Maître d'œuvre :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Vote dans le choix du Maître d'œuvre :

Anteagroup : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 0

INGAMO : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- Engager la mission de maîtrise d'œuvre auprès de INGAMO.
- Préparer les documents nécessaires pour le lancement des travaux.
- Valider les aspects budgétaires et assurer le suivi des dépenses.
- Mettre en place un comité de suivi pour assurer le respect des délais et du budget.

4. City stade : prestation de levé topographique et établissement du permis d'aménager

A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune a l'obligation de déposer une demande de permis d'aménager pour implanter le city stade sur le terrain situé à l'arrière de la mairie.

Les membres du conseil municipal ont examiné le devis Aménagé pour la prestation de levé topographique et l'établissement du permis d'aménager du city stade.

Le montant du devis s'élève à 1 266,50 € HT soit 1519,80€ TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le maire à signer le devis Aménagé pour un montant de 1 266,50 €.

5. Délibération adoptant la modification des statuts du Syndicat Mixte Eaux Sud Calvados

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Mixte Eaux Sud Calvados. Cette délibération vise à modifier les statuts du Syndicat Mixte Eaux Sud Calvados, en raison du déménagement prévu du siège du syndicat en 2025. L'objectif principal est de s'assurer que les nouveaux statuts reflètent les changements organisationnels et logistiques induits par ce déménagement.

Après concertation, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Eaux Sud Calvados.

6. DDTM : projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Laize-Clinchamps et Fontenay-le-Marmion

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Laize-Clinchamps et Fontenay-le-Marmion faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Après exposé, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

7. Questions diverses

Caen Sud GR : demande de subvention exceptionnelle pour que les gymnastes se rendent au championnat de France. Les membres du Conseil décident de donner 80€ à l'unanimité.

Route de la Suisse Normande 2025 : demande de subvention exceptionnelle : du 18 au 24 août 2025, la Suisse Normande accueillera « La Route en Suisse Normande », un événement organisé par l'association des chevaux de traits en Suisse Normande. Cette année marquera la 3ème édition de cet événement (après celles de 2015 et 2019).

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas participer à cette demande de soutien.

SDEC : pour les éclairages de plus de 30 ans ainsi que les éclairages LED, les travaux seront faits avant la fin d'année 2025.

Conseil école : prévu le mardi 10 juin 2025 – 18h, école du Cerisier

Concert du groupe Bozz : Samedi 28 juin au soir.

Permis de Construire de l'école a été accordé le 19 mai 2025.

Terrain MultiSports : la demande de prorogation d'une année de la subvention ANS a été demandé.

Travaux de voirie :

Chemin Marback : début des travaux d'enrobé prévu mi-juin.

Route de la Levrette : les travaux sont en attente des retours des subventions.

Hameau de Caillouet : les coussins berlinois bitumés et le marquage au sol vont être installés en même temps que ceux de la commune de Bretteville sur Laize.

Nouveau cimetière : les allées se dégradent.

Le CMJ organise une soirée musicale le mercredi 28 mai. Les nouvelles élections auront lieu le vendredi 20 juin prochain.

Lundi 26 mai, la Région et la Communauté de Communes Cingal-Suisse-Normande se réunissent à Fresney le Puceux pour évoquer l'arrêt de bus du lotissement.

Les Actus sont en cours de rédaction.



Fin de séance : 22h15

Le Maire,

La secrétaire de séance

Jean-Pol CHAVARIA

Émeline BERTRAND-HUS

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.